



APPEL A PROJETS 2022– 3EME SESSION

FINANCEMENT D'EQUIPES DE RECHERCHE JUNIOR (ERJ)

1. OBJECTIF DE L'APPEL ET PERIMETRE DES PROPOSITIONS

Cet appel permet de soutenir des modes de formation originaux au sein des unités de recherche du LabEx CeMEB (<http://www.labex-cemeb.org/>) en permettant à des doctorants d'obtenir un soutien financier pour créer et gérer une petite équipe (ERJ) sur un axe de travail en connexion avec leur sujet de thèse. L'ERJ inclura le doctorant et un étudiant en M1 ou M2, sous la responsabilité du directeur de thèse. L'objectif est de promouvoir le travail en équipe et l'ouverture thématique du projet du doctorant à des travaux connexes à son sujet de thèse qui ne peuvent être menés par le doctorant lui-même. Cette ouverture peut inclure des approches interdisciplinaires (bio-informatique, mathématiques, sciences humaines...). Il vise à soutenir financièrement le travail de terrain, la participation à des congrès, des workshops, des actions de communication, des activités de transfert ou des séjours dans des laboratoires pour les étudiants de l'ERJ.

28 projets ERJ, au total seront financés sur l'ensemble des 4 sessions d'AAP prévues :

- session 1 : AAP 2020 pour des projets ERJ financés en 2021
- session 2 : AAP 2021 pour des projets ERJ financés en 2022
- **session 3 : AAP 2022 pour des projets ERJ financés en 2023**
- session 4 : AAP 2023 pour des projets ERJ financés en 2024

	Ouverture AAP	Date soumission	Audition
Session 1	9 Décembre 2019	25 Août 2020	16 Septembre 2020
Session 2	8 Décembre 2020	24 Août 2021	15 Septembre 2021
Session 3	7 Décembre 2021	23 Août 2022	14 Septembre 2022
Session 4	6 Décembre 2022	22 Août 2023	13 Septembre 2023

2. ELIGIBILITE ET REGLES DE FONCTIONNEMENT

2.1. Eligibilité

Les projets peuvent être proposés par tout doctorant d'une unité de recherche rattachée au CeMEB (voir Annexe 1), avec l'accord de son directeur de thèse et du directeur de son unité de recherche. La priorité sera donnée aux doctorants de deuxième année et le projet devra être validé par le directeur de l'école doctorale dans laquelle le doctorant est inscrit.

Les étudiants en master éligibles pour un financement sont des masters M1 ou M2, en écologie (prioritairement) ou d'autres champs disciplinaires, localisés à l'Université de Montpellier (prioritairement) ou dans une autre Université française (Université de métropole).

Le projet devra spécifier le parcours de master ciblé. Dans le cas où l'étudiant en master relève d'un autre champ disciplinaire ou d'une autre université que celui du doctorant, vous indiquerez le nom du co-encadrant.

2.2. Modalités de fonctionnement

Si le projet est retenu à l'issue de la phase de sélection, le porteur du projet ERJ sera responsable de la diffusion de son offre de stage (après validation par les responsables de masters ; voir 3.2) et de la sélection de l'étudiant en master.

Au cours du projet, le doctorant sera en charge de l'organisation d'un suivi régulier du travail de l'étudiant en master (par ex., réunion hebdomadaire des étudiants et du directeur de thèse). Par



ailleurs, le déroulement du stage de master devra se faire selon les règles du parcours de master concerné.

En fin de projet, l'ERJ devra rédiger un bref rapport scientifique (deux pages maximum), incluant les conclusions et les activités menées (par ex., travail de terrain, participation à un colloque, workshop ...) et l'adresser à CeMEB (cemeb-direction@umontpellier.fr).

3. MODALITES DE CANDIDATURE ET DE SELECTION DES PROJETS

3.1. Soumission

Le projet sera rédigé en français ou en anglais (voir format joint). Il sera signé par le directeur de l'unité de recherche, puis sera adressé à cemeb-soumission@umontpellier.fr. Toute question pourra être envoyée à cette même adresse.

3.2. Sélection

Les projets seront pré-sélectionnés par le comité de direction CeMEB.

Les porteurs des projets pré-sélectionnés présenteront leur projet devant un comité de sélection constitué de personnels des unités de CeMEB et de la direction CeMEB, le **14 septembre 2022**, en présentiel. Les présentations seront faites obligatoirement par le doctorant porteur du projet, en présence de son responsable de thèse.

Critères de sélection :

- C1 – Qualité et clarté des questions scientifiques et des méthodologies ;
- C2 – Pertinence de la question dans le cadre du projet du doctorant ;
- C3 – Originalité et plus-value des activités proposées (travail de terrain, conférence/workshop...) pour le doctorant et l'étudiant en master ;
- C4 – Livrables attendus ;

Note sur 10 (1<10) pour chaque critère.

NB Critère de tri :

Les projets ERJ portés par des doctorants réalisant leur doctorat dans le cadre d'un projet bénéficiant de financements importants ne seront pas prioritaires (critère de tri, à qualité scientifique égale).

3.3. Calendrier de l'AAP

- Publication et diffusion de l'appel : 16 Juin 2022 ;
- Date limite de soumission des projets (voir procédure de soumission) : mardi 23 août 2022 (minuit) ;
- Audition des projets présélectionnés : 14 septembre 2022
- Annonce des résultats : au plus tard le 27 septembre 2022

4. FINANCEMENT

4.1. Portée du financement

Chaque projet sélectionné pourra recevoir jusqu'à **6 K€**. Le montant du financement sera alloué par le comité de sélection sur la base du budget proposé.

Le financement peut couvrir :

- les "gratifications de stage de l'étudiant en master (6 mois maximum) ;
- le fonctionnement (par ex., travail de terrain, expérimentations, petit matériel informatique...);
- participation à une conférence/atelier, visite d'un laboratoire ou d'une équipe ;
- Autres (dès lors que les activités sont cohérentes avec le projet).



4.2. Modalités administratives

L'étudiant de master recruté pour le projet et le(s) superviseur(s) de l'équipe ERJ devront gérer l'établissement de la convention de stage. Pour information, le contact à l'Université de Montpellier (UM) est : Direction des formations et des enseignements, Bâtiment 7, case courrier 439 service de l'organisation des études et de l'égalité des chances ; Email: dfe-stage@umontpellier.fr

A noter que le circuit de signature de cette convention de stage nécessite deux semaines au moins. Selon les règles de l'UM, le montant de la gratification est fixé à 3.90 euros brut par heure pour une durée hebdomadaire de 35 heures. La gratification est calculée en fonction du temps de présence effective du stagiaire, elle est déclenchée à partir de 309 heures de stage et la durée de celui-ci ne peut être supérieure à 924 heures. Les autres dépenses (déplacement, matériel...) seront également prises en charge directement par CeMEB dans la limite du budget alloué par le comité de sélection.

Note : prendre connaissance des conditions de commandes réalisées par CeMEB (prestataires UM, cadrage, etc.) dans le Guide des Procédures Administratives de l'UM disponible ici : <http://www.labex-cemeb.org/fr/guide-des-procedures-administratives>

Les termes et modalités du présent AAP pouvant être modifiés d'une session à l'autre, il est recommandé aux porteurs de se référer aux conditions et documents de la session en cours au moment de la soumission.

Annexe 1. UNITES DE RECHERCHE ELIGIBLES

**LabEx CeMEB - <http://www.labex-cemeb.org/>
Contact LabEx CeMEB : cemeb-direction@umontpellier.fr**

- **AMAP - Botanique et modélisation de l'architecture des plantes et des végétations**
<http://amap.cirad.fr/fr/index.php>
- **CBGP - Centre de biologie pour la gestion des populations**
<https://www6.montpellier.inrae.fr/cbcp>
- **CEE-M- Centre d'économie de l'environnement**
<http://www.cee-m.fr/>
- **CEFE - Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive**
<http://www.cefe.cnrs.fr/fr>
- **ECO & SOLS - Ecologie fonctionnelle et biogéochimie des sols et des agrosystèmes**
<http://www.umr-ecosols.fr/index.php/fr>
- **ECOTRON**
<http://www.ecotron.cnrs.fr>
- **IHPE - Interactions hôtes-pathogènes-environnements**
<http://ihpe.univ-perp.fr>
- **ISEM - Institut des sciences de l'évolution de Montpellier**
<https://isem-evolution.fr>
- **MARBEC - Marine biodiversity, exploitation et conservation**
<http://www.umr-marbec.fr/fr/>
- **MIVEGEC Maladies infectieuses et vecteurs : écologie, génétique, évolution et contrôle**
<http://mivegec.ird.fr/fr/>